

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

20 OCTOBRE 2022

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, BOOCKENOOGHE Alain, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, DELAGE Michel, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, FOUCHER Daniel, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, FRANCOIS Gwenhaël, GARITEY Luc, GENINI Didier, GUILLIN Sylvie, LAVERGNE Marie-Claire LEHEMBRE Pierre-Yves, LOHUES François, MAZIERE Fabrice, MONTOUX Béatrice, PEULT Jean-Luc, PINTAUD Eric, ROUHIER Guy

Suppléants en situation délibérante : DELAGE Jacques, MORISSET Bernard

Titulaires absents : CHATEAU Philippe, CORDEAU Joël, HENCHOZ Sandrine, MARTIN Michel, MARSAUD Jean-Louis, MICHENAUD Françoise, NADAUD Stéphane, QUEMENT André, REYTHIER Fabien, SAGNE Annie

Titulaire absent donnant pouvoir : DOMINICI Patrice a donné pouvoir à DELAGE Michel
RABARDY David a donné pouvoir à FRANCOIS Gwenhaël

Titulaires absents excusés : CLAYES Jean-Pierre, DANIAU Christian, DOMINICI Patrice, FOUGERE Josette, HUGUENOT Yvan, GAZEAU Guy, RABARDY David, VIGNAUD Romain

Secrétaire de séance : M. MAZIERE Fabrice

Début : 19h00

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

Monsieur le Président ouvre la séance et laisse la parole à Mme Sylvie BONNAUD de l'ARS et à Mme Amandine MAHERAULT de Charente Eaux pour la présentation des RPQS 2021.

Les RPQS se trouvent en PJ du compte-rendu.

I – RPQS 2021

Monsieur le Président ouvre la séance et laisse la parole à Mme Sylvie BONNAUD de l'ARS et à Mme Amandine MAHERAULT de Charente Eaux pour la présentation des RPQS 2021.

Les RPQS se trouvent en PJ du compte-rendu.

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Karst de la Charente pour l'année 2021.

II – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président laisse la parole à M. Jacques FERSING, vice-président en charge des finances pour présenter les DM :

Concernant les travaux qui doivent être réalisés pour remplacer la conduite sous la Tardoire à La Rochefoucauld, l'opération 704 avait été créée. Après concertation avec le maître d'œuvre, les travaux se feront via l'opération 119 avec l'entreprise SNATP.

Pour équilibrer les montants, 25 000.00€ doivent être pris sur une autre opération. Étant donné que les travaux de réhabilitation du château d'eau d'Eymouthiers ne se feront pas en 2022, opération 509, la somme sera prise sur cette opération.

Concernant les travaux à Saint Sornin, les plans des réseaux et du cadastre n'étant pas à jour, l'entreprise doit renouveler plus de mètres linéaires pour l'opération 120.

Les crédits seront également pris sur l'opération 509.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Investissement

D 2031 - 704 – Conduite sous Tardoire La Rochefoucauld	- 6 040€
D 2315 - 704 – Conduite sous Tardoire La Rochefoucauld	- 80 000€
D 2315 - 509 – Réfection Château d'eau Eymouthiers	- 25 000€

D 2031 – 119 – Rivières / La Rochefoucauld Gaillaudes	+ 6 040€
D 2315 - 119 – Rivières / La Rochefoucauld Gaillaudes	+ 105 000€

D 2031 – 509 – Réfection Château d'eau Eymouthiers	- 5 000€
D 2315 - 509 – Réfection Château d'eau Eymouthiers	- 30 000€

D 2031 – 120 – St Sornin Les Chaumes et Le Couret	+ 5 000€
D 2315 - 120 – St Sornin Les Chaumes et Le Couret	+ 30 000€

III – SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical qu'une demande de subvention a été reçue par l'association « EAU VIVE ».

Cette association soutient des actions menées en Afrique, surtout au Burkina Faso.

Elle souhaite soutenir un projet pour améliorer l'accès à l'eau potable de la communauté éducative du village de BEUNE dans la commune de TO, province de SISSILI, région Centre-Ouest du Burkina Faso.

L'ancien SIAEP de Saint-Germain-de-Montbron avait versé une subvention en 2016 et le SIAEP du Karst en 2017.

M. le Président propose de verser une subvention de 2 500.00€

M. Eric PINTAUD, membre du Conseil Syndical et qui connaît très bien la région et la gouvernance du pays, propose, avant de verser la subvention, de rencontrer les membres de l'association EAU VIVE pour qu'ils puissent expliquer en détail leur projet et surtout savoir comment le matériel sera acheminé au village, sachant qu'il y a beaucoup de vol et de pillage dans le pays.

M. le Président propose à M. Eric PINTAUD de les rencontrer ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, avec 28 voix pour et 1 abstention, de verser la somme de 2 500.00€ à l'association « EAU VIVE » pour l'année 2022 après avoir rencontré ses membres et sous conditions de connaître l'itinéraire de l'acheminement du matériel qui sera validé par le Président et M. Eric PINTAUD.

Monsieur le Président informe qu'il a reçu une autre demande de subvention par l'association Haute Tardoire, amicale des personnels de la commune de Montbron, CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord et du SIAEP du Karst de la Charente.

Cette association organise des manifestations, voyages et des aides pour ses amicalistes.

3 personnels du SIAEP sont membres de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, avec 28 voix pour et 1 abstention, de verser la somme de 700.00€ à l'association « Haute Tardoire » pour l'année 2022.

IV – EMPRUNT

Monsieur FERSING invite le Conseil Syndical à examiner les propositions faites par le CREDIT AGRICOLE pour un prêt destiné à financer l'opération pour le renouvellement de l'ultra-filtration et les potentiels travaux pour la création de charbons actifs de la station de la FONT SAINT-AUBIN, commune de CHASSENEUIL, coût estimé à 3 367 668.00€ HT.

Il explique que seule la banque du CREDIT AGRICOLE propose un taux fixe.

La Banque Postale, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne proposent des taux variables et au vu des conditions actuelles, il serait judicieux d'avoir un taux fixe.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte l'offre de prêt à taux fixe, prêt annuités réduites échéances constantes et décide en conséquences:

Article 1: Le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros: 1 600 000.00€

Objet: Réhabilitation de la station de la Font Saint-Aubin

Durée: 20 ans

Taux fixe (% l'an): Taux nominal 3.30% soit taux apparent 3.04%

Périodicité des échéances: Annuelle

Type d'amortissement/Echéances: Echéances constantes

Montant des échéances: 107 901.38€

Commission d'engagement: 2 000.00€

Remboursement anticipé: possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (selon les modalités contractuelles)

Article 2: le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats prêteur.

V – METOLACHLORE – FONT SAINT AUBIN

M. le Président rappelle que depuis décembre 2021, la station de la Font Saint Aubin a un arrêté dérogatoire de la Préfecture pour continuer à utiliser la ressource suite à des dépassements du seuil concernant l'ESA METOLACHLORE.

Cet arrêté concerne le code de la santé publique donc un volet curatif.

Afin de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il faut réaliser un arrêté sur le volet préventif et commencer à faire des démarches auprès des propriétaires et exploitants des champs. Le Président a rencontré Hydro Invest, cabinet qui a réalisé l'étude des périmètres de protection afin d'en savoir plus sur la source de la Font Saint Aubin et pour commencer à réfléchir pour le volet préventif.

Il expose à l'assemblée que depuis l'année dernière, l'estimation pour la réhabilitation de l'ultrafiltration et la création d'un local charbon actif a augmenté de 15,8%, elle passe de 2 907 008.00€ HT à 3 367 668.00€ HT.

Il informe également que suite à la parution du dernier avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation du 30/09/2022, l'ESA METOLACHLORE n'est plus considérée comme pertinente. Son Seuil passe de 0.1 microgramme/litre à 0.9 microgramme/litre.

Les analyses de ce métabolite à la Font Saint Aubin ne dépassent pas 0.5 microgramme/litre.

A ce jour, nous attendons l'avis de la Direction Générale de la Santé et des ARS pour savoir si nous devons quand même investir dans des charbons actifs.

En PJ du compte rendu, une présentation qui reprend le projet initial, l'évolution réglementaire sur les métabolites de pesticides et le futur plan d'action.

VI –PETIT BREUIL

DECARBONATATION :

M. le Président rappelle à l'assemblée l'étude pour la mise en place d'un traitement du calcaire à l'usine du Petit Breuil afin de baisser de 10°F l'eau qui est actuellement à 29°F.

L'avant-projet estime le coût des travaux à plus de 2 245 000.00€ HT et une augmentation du coût de fonctionnement annuel de 90 000.00€ HT.

Il rappelle également les équilibres calco-carbonique des autres unités de distribution :

- La Rochefoucauld : 14.1°F
- Seigelards : 18.8°F
- Font Saint Aubin : 19°F
- FontGrive : 29°F

PERIMETRES DE PROTECTION :

M. Michel DELAGE, vice-président en charge des périmètres de protection et des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux, informe l'assemblée que la phase 1 du PGSSE du Petit Breuil a commencé.

Elle consiste à recueillir et à analyser des données, faire un état des lieux et la visite des ouvrages et des équipements. Charente Eaux nous accompagne dans cette phase et dans la phase 2 qui interviendra par la suite et qui permettra de réaliser l'étude des dangers et l'appréciation des risques.

VII – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL D’UN AGENT

Monsieur le Président explique à l’assemblée que Madame Catherine MEYZER, Adjointe Administrative, réalise 17h30 par semaine au SIAEP.

Avec l’augmentation des tâches administratives dont la création de la mensualisation pour les abonnés de la régie, il propose d’augmenter son temps de travail pour répondre aux différentes missions de son poste, de 7h00 par semaine à partir du 1^{er} mars 2023.

Pour une modification du temps de travail, il y a lieu de saisir le comité technique du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l’unanimité des membres décide l’augmentation du temps de travail à 7h00 par semaine soit 27h30 par semaine à partir du 1^{er} mars 2023.

VIII – TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Président laisse la parole et invite Monsieur Jean Pierre BARDOULAT à nous présenter les travaux en cours.

- **Lot 1 : Usine** : le génie civil est presque terminé. L’entreprise qui gère la mise en place de tout l’hydraulique a commencé poser des canalisations, des pompes,...

- **AGRIS et YVRAC CVM**

Travaux terminés

Entreprise : SINECIS TP

Coût des travaux avec Yvrac et Malleyrand : 365 963.90 € (subvention Agence de l’Eau 30 %)

- **LA ROCHEFOUCAULD et SAINT SORNIN**

Rue des Gaillaudes

Travaux terminés

Saint Sornin villages Le Couret et Les Chaumes

Fin des travaux prévus mi novembre

Entreprise : SNATP

Coût des travaux : 430 040.30 € (subvention Agence de l’Eau 30 %)

- **CVM GRASSAC et VOUTHON Fontqueroy**

Travaux terminés

Entreprise : LAURIERE

Coût : 215 405.34 € (subvention Agence de l’Eau 30 %)

- **CHATEAU D’EAU AUSSAC VADALLE**

Trop plein du Château d’eau, création d’un puits perdu pour les eaux résiduaires du château d’eau.

Travaux terminés

Entreprise : HERBRETEAU TP

Coût : 54 620.00€ HT

Projet de réaliser une haie paysagère avec les écoles de la commune

- **TOURRIERS / AUSSAC VADALLE / ST CIERS**

- *Tourriers Le Bourg – Fenêtre et Aussac Vadalle rue du chalet – La Belle Cantinière (CVM)*

Fin des travaux de Tourriers prévus mi novembre

Début des travaux à Aussac Vadalle prévus fin novembre

Entreprise : ERCTP

Coût : 399 538.30 € (subvention Agence de l’Eau 30 %)

- *Tourrier Le Bourg - Villejoubert et St Ciers Le Bourg - RD363*

Travaux Saint Ciers finis

Début des travaux à Tourriers-Villejoubert prévus fin novembre

Entreprise : SNATP

Coût : 344 938.30 € HT (subvention Agence de l'Eau 30 %, hors Saint Ciers)

➤ **ACCORDS CADRES GRANDES OPERATIONS / 1 000 000.00€ HT sur 4 ans**

Montbron – Rue Emile Bricq : 133 804.30€ HT

Aussac-Vadalle – Bourg Vadalle : 60 549.00€ HT

Les Pins – La Francherie et Chez Gadeau : 58 561.00€ HT

Chazelles – RD73 : 45 254.00€ HT

Montbron/Eymouthiers – Sectorisation : 105 507.60€ HT

➤ **ACCORDS CADRES PETITES OPERATIONS / 350 000.00€ HT sur 4 ans**

Yvrac – RD 13 : 21 840.20€ HT

Pranzac – Impasse du Clos Neuf : 4 189.09€ HT

➤ **FUTURS TRAVAUX**

Réservoir Le Poteau – St Germain de Montbron : début des travaux décembre 2022 : 278 246.59€ HT

Réservoir Araines – Chasseneuil : début des travaux Mars 2023 : 173 228.00€ HT

Renouvellement canalisation Route de Cellefrouin – Chasseneuil : 2^{ème} semestre 2023 : 271 000.00€ HT

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses à ce jour.

Fin : 20h45